Recensements participatifs des patrimoines bâtis

En 2021, le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine propose d'expérimenter deux recensements participatifs des patrimoines bâtis, un en Indre-et-Loire, l'autre en Maine-et-Loire. Un appel à candidatures est ouvert du 20 mars au 15 avril.

Objectif : mobiliser des habitants du territoire concerné autour de leur propre notion de "patrimoine bâti" pour définir un programme de valorisation et/ou de préservation largement concerté.

Une simple lettre de motivation co-signée d'une collectivité et d'une association locale suffit. En jeu : la joie de contribuer à une œuvre commune... et une petite enveloppe permettant d'engager un projet local. Un formulaire de présentations des candidats est mis en ligne sur le site du Parc.

Qu'entend-on par "recensement participatif" ?

S'il existe de nombreux travaux d'inventaires, de recherches menées par des experts, professionnels ou amateurs éclairés, tout le Parc n'est pas couvert de façon homogène. De plus, cette connaissance reste relativement confinée et est difficilement appropriable par les habitants. Elle doit être expliquée et vulgarisée pour être mieux partagée. Le projet consiste à s'appuyer sur la connaissance et l'attachement des habitants à leur cadre de vie. Ils s'en font une image particulière qui n'est pas forcément la même que celle des experts. C'est pourquoi le Parc souhaite leur proposer de collecter des données et ainsi de s'exprimer sur ce qui fait patrimoine à leurs yeux.

QUI PEUT PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

Un binôme composé par une collectivité locale et une association locale ou un collectif d'habitants déjà habitué à travailler ensemble sur l'histoire locale ou le patrimoine. Même une association de randonnée peut s'allier avec des amoureux du patrimoine : l'important est d'avoir des interlocuteurs motivés !

Qui participera au recensement ?

Le projet consiste à s'appuyer sur un panel assez large d'habitants s'intéressant à leur lieu de vie et pas seulement à des personnes déjà très mobilisées sur le sujet. Ainsi, la candidature du binôme associations/collectivité doit prévoir la participation des habitants. Cette intention devrait être détaillée dans la lettre de candidature. Le Parc aidera les

Y aura-t-il une aide pour valoriser le patrimoine recensé ?

Les lauréats de l'appel à candidatures bénéficieront d'une gratification de 5000€ versée en fin de projet. Cette somme, perçue par la collectivité, pourra par exemple, servir à la restauration d'un élément du

collectivités et les associations : une petite formation sera ainsi proposée aux lauréats.

patrimoine ou à l’édition d’une

PEUT-ON RÉALISER LE RECENSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE NOTRE CHOIX ?

À l’échelle du Parc, deux territoires (un en Indre et Loire et l’autre en Maine et Loire) seront sélectionnés par le Parc et ses partenaires pour mener cette action qui aura vocation à être reconduite sur d’autres territoires. Les candidatures devront concerner un territoire cohérent et peu étendu, de l’ordre d’un d’une commune ou d’un petit regroupement de communes, car le projet doit se déroule sur un temps assez court. Ce territoire pourra concerner une ou plusieurs collectivités.

Peut-on réaliser un recensement ciblé seulement sur des loges de vigne ?

Le projet vise à recenser un nombre plus important d’éléments constitutifs du patrimoine local. Une thématique générale peut cependant être proposée, pour restreindre le champ de recherche. Pour reprendre cet exemple de loge de vigne, on pourrait l’inclure dans une thématique plus large comme celle du patrimoine agricole. Aux candidats de proposer un projet qui a du sens pour leur territoire.

QUAND ET COMMENT VA SE DÉROULER CE RECENSEMENT ?

Suite à la sélection des candidats, deux périodes permettront le recensement :

1/ De mai à juillet : organisation et méthode

Pendant deux mois, les volontaires seront accompagnés par deux spécialistes avec qui ils pourront échanger sur l’art et la manière de procéder à des recherches (interview, archives départementales par exemple). Une méthode simplifiée de collecte de terrain leur sera également présentée afin de faciliter le traitement ultérieur et normalisé des informations.

2/ Durant l’été et jusque fin octobre : campagne de collecte sur le terrain

La phase de collecte permettra aux volontaires, accompagnés par le Parc, d’utiliser des outils simples mais efficaces mis à leur disposition. Les données seront compilées, analysées puis présentées de façon synthétique aux habitants par le Parc et ses partenaires fin 2021. Par la suite ces données pourront être utilisées dans différents domaines de la valorisation tourisme, culturel

et patrimonial en fonction des suggestions et des volontés locales.

CANDIDATER AU RECENSEMENTS PARTICIPATIFS DES PATRIMOINES BÂTIS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION